

Cadre réservé à l'administration			
Réception le		Dossier n°	Affaire suivie par

JE SOUSSIGNE(E)		
Nom patronymique	Nom d'usage	
Prénom(s)	Date de naissance	
Adresse	n° rue	
	Code postal	Commune
	Pays	
Téléphone	☎ :	
Courriel		
Employeur (si convention avec la		

ATTESTE AVOIR SOLLICITE LE OU LES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMI(S) A REDEVANCE(S) SUIVANT(S) ET DECLARE ÊTRE INFORMÉ(E) QUE LE(S) TITRE(S) SOLLICITE(S) POURRAIT(AIENT) NE PAS ÊTRE DÉLIVRÉ(S) EN CAS DE NON PAIEMENT

Texte de référence : [arrêté du 28 décembre 2005 modifié.](#)

* Cas	Délivrance d'une licence et de ses qualifications initiales (tableau A de l'arrêté redevances)	Tarifs (€)	* Cas	Délivrance de qualifications additionnelles (tableau B de l'arrêté redevances)	Tarifs (€)
1	Licence de pilote de ligne	425	9	Qualification de classe MEP, qualification monomoteur à turbopropulseur	80
2	Licence de pilote en équipage multiple	340	10	Qualification de type autre que monomoteur à piston hélicoptère	80
3	Licence de mécanicien navigant	340	11	Qualification de vol aux instruments	80
4	Licence de pilote professionnel	225	12	Qualification d'instructeur	80
5	Autre licence de personnel navigant technique professionnel (<i>parachutiste...</i>)	110	23	Autorisation d'examineur	80
6	Licence de pilote non professionnel	80	24	Toute qualification autre que qualification de classe, de type et de vol aux instruments ou d'instructeur	80
7	Certificat de membre d'équipage de cabine	65			
Autres actes (tableau C de l'arrêté redevances)					
17	Autorisation ou qualification d'instructeur SFI, STI ou MCCI	80	21	Décision individuelle de validation d'une licence étrangère (privée ou prof.) pour l'exercice des privilèges de pilote privé	80
18	Autorisation spéciale valant qualification de classe, de type ou d'instructeur	170	22	Demande de dérogation présentée au Groupe d'experts du Conseil du Personnel Navigant	110
19	Carte de stagiaire (parachutiste prof., mécano navigant, photographe navigant prof)	21	25	Décision de reconnaissance ou de validation d'un privilège national	50
20	Décision individuelle de validation d'une licence de PNT professionnel	170	26	Echange de licences FCL de PN professionnel ou privé de la France vers les Etats membres de l'UE ou de la Suisse	80
27	Décision de renouvellement de QC/QT ou IR, autre que monomoteur à piston hélicoptère, ne nécessitant pas de programme de réentraînement				62
28	Contrôle effectué par un examinateur de l'Autorité (montant plafonné à 940 €) <i>non accessible actuellement sur le site de paiement internet</i>				

* Cochez le ou les cas vous concernant.

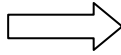
TOTAL GENERAL :		
------------------------	--	--

Rappel page 2 : Nom – prénom :

1) **VOUS ETES EXONERE CAR DEMANDEUR D'EMPLOI** :

Lorsque vous vous présentez au service des licences : vous devez fournir un **original** de l'historique de votre situation de demandeur d'emploi délivré par le Pôle emploi et **datant de moins de 30 jours**, justifiant qu'à la date de la demande de titre vous figuriez sur la liste des demandeurs d'emploi. Ce document devra faire apparaître le cachet du Pôle emploi et la signature de l'agent l'ayant délivré (attention, comptez un délai d'un peu plus d'une semaine pour obtenir ce document). Sans ce justificatif le paiement est dû.

2) **VOUS N'ETES PAS EXONERE** :



ATTENTION : Attendez d'être invité au paiement par un agent du service des licences pour tous paiements par internet ou par virement.

① **Paiement par Internet PRECONISE,**

Sur le lien <http://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr/> ou <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/examens-theoriques-bb-ultm-iulm-telepilote-national-laplplah-part-fcl#e4>



Ce mode de paiement assure un **traitement plus rapide** du dossier et la délivrance de l'acte.

② **Autres moyens de paiement :**

- **Par virement ou chèque** à l'ordre du « régisseur de recettes DSAC EC », Ces paiements ne sont acceptés que pour les montants supérieurs suivants :

- ⇒ 500 € (Par chèque) et 1000€ (Par virement) pour une personne physique.
- ⇒ 5000€ pour une compagnie aérienne ou personne morale.

Les **délais de traitements sont beaucoup plus importants** : Vérification de l'encaissement. Il faudra lors du paiement indiqué : Nom, prénom et prestations payées.

- **En espèces** : Ce règlement ne peut s'effectuer qu'auprès du régisseur de recette compétent de la DSAC (Cf. Tableau)

 Le paiement par mandat-cash n'est pas autorisé.

Cliquez sur la case pour voir la **liste des régies** :

(Visible uniquement sur la version PDF)

(Pensez à décocher la case avant impression)

3) **PRISE EN CHARGE DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE PAR VOTRE EMPLOYEUR** :

Merci de présenter une attestation individuelle de prise en charge établie par votre employeur.

DATE : __/__/20__ **SIGNATURE** :

➔ **Rapprochez-vous de votre représentant local (service des licences) pour toute information complémentaire.**

(cf. [site internet](#))

Cadre réservé à l'administration		
REÇU LE	CHEQUE BANCAIRE DE	€ (SOUS RESERVE D'ENCAISSEMENT)
REÇU LE	PAIEMENT EN LIQUIDE DE	€ (UNIQUEMENT A LA REGIE)
TAMPON DU SERVICE :		